

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 17/037/2003 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 119/02 (ASA 31/033/02 du 22 avril 2002) et sa mise à jour
(ASA 31/036/02 du 10 mai 2002)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

CRAINTES D'EXPULSIONS FORCÉES Nouveaux sujets de préoccupation : EXÉCUTION / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

**RÉPUBLIQUE
POPULAIRE
DE CHINE**

**Shaheer Ali (h), également connu sous le nom de Xieraili, Wujimaimaiti Abasi ou
Ghojamamat Abbas**

Kheyum Whashim Ali (h), également connu sous le nom de Washim Ali

Abdu Allah Sattar (h), également connu sous le nom d'Abdullah Sattar

Londres, le 24 octobre 2003

Amnesty International est profondément préoccupée par les informations selon lesquelles Shaheer Ali, un membre de l'ethnie ouïghoure originaire de la région autonome ouïghoure du Xinjiang (dans le nord-ouest de la Chine), a été exécuté après son renvoi forcé en Chine, l'année dernière, par les autorités népalaises. L'organisation craint également pour la sécurité de Kheyum Whashim Ali et d'Abdu Allah Sattar, ainsi que pour celle des autres Ouïghours renvoyés en Chine contre leur gré après avoir demandé l'asile dans un pays étranger, notamment au Népal.

On ignore la date exacte à laquelle Shaheer Ali a été exécuté, toutefois, il aurait été condamné à la peine capitale en mars 2003 après avoir été déclaré coupable de diverses infractions, notamment de « *séparatisme* », de « *fabrication, possession et commerce illégaux d'armes et d'explosifs* », ainsi que de « *d'avoir mis sur pied et dirigé une organisation terroriste* ». Le tribunal populaire supérieur de la province du Xinjiang a confirmé sa condamnation en appel ; il aurait été exécuté « *récemment* ».

Selon certaines informations publiées le 21 octobre dernier sur le site officiel chinois www.tianshan.net, le tribunal a accusé Shaheer Ali d'être à la tête d'un certain nombre d'organisations « terroristes » comme le Mouvement islamique du Turkestan oriental (MITO), également appelé Parti islamique d'Allah du Turkestan oriental. L'année dernière, poussés par la Chine, les États-Unis et l'Organisation des Nations unies ont classé le MITO dans la catégorie des organisations « terroristes ». Le tribunal a affirmé que ce groupe était lié aux événements survenus le 5 février 1997 dans la ville de Gulja (Yining, en chinois) qui, selon les autorités, a été le théâtre de « *coups, destructions et pillages* ». D'après des déclarations indépendantes de témoins oculaires, il s'agissait en réalité d'une manifestation pacifique lors de laquelle des habitants de la région réclamaient un traitement équitable pour les Ouïghours. Le mouvement avait dégénéré en violences après que les forces de sécurité eurent ouvert le feu sur la foule afin de disperser les manifestants. Plusieurs centaines de personnes avaient été arrêtées à la suite de cet épisode et beaucoup avaient été torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements.

Le procès de Shaheer Ali s'est déroulé dans le secret, et on ignore quels éléments ont été présentés au tribunal pour étayer les accusations dont il faisait l'objet. Dans des entretiens (rendus publics hier) qu'il avait accordés à Radio Free Asia lorsqu'il se trouvait au Népal, Shaheer Ali avait affirmé appartenir à un groupe appelé Parti de la réforme islamique du Turkestan oriental, qu'il qualifiait d'organisation modérée. Il avait par ailleurs raconté ses huit mois d'emprisonnement dans le comté de Guma (Pishan), situé dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, en 1994. Pendant cette période, selon son récit, il avait été torturé, notamment battu à coups de chaînes, soumis à des décharges dans une chaise électrique et roué de coups de pied jusqu'à en perdre connaissance.

Shaheer Ali, à l'instar de plusieurs autres Ouïghours comme Kheyum Whashim Ali et Abdu Allah Sattar, s'était vu octroyer le statut de réfugié par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) après sa fuite vers le Népal en 2000. Shaheer Ali et Abdu Allah Sattar avaient été arrêtés par les services d'immigration népalais en décembre 2001, puis renvoyés en Chine contre leur gré en janvier 2002. Kheyum Whashim Ali a quant à lui été renvoyé en Chine en 2002, en milieu d'année, après avoir été appréhendé par les services d'immigration et la police du Népal. On ignore toujours tout du sort et de la situation juridique de Kheyum Whashim Ali et d'Abdu Allah Sattar. D'après certaines informations, ils ont été placés en détention dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang après leur retour forcé en Chine, mais on ne sait pas si les deux hommes ont été inculpés ou jugés. Des sources non officielles indiquaient cette année que Kheyum Whashim Ali était détenu dans la prison de Michuan, dans la banlieue d'Urumqi. Il y a fortement lieu de craindre que ces deux hommes ne soient soumis à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements pendant leur détention, ou qu'ils ne soient exécutés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

À la suite des attentats perpétrés le 11 septembre 2001 aux États-Unis, la Chine a intensifié sa politique de répression, fermant des mosquées et accusant les partisans de l'indépendance de la région de « *séparatisme ethnique* » et de « *terrorisme* ». Le

24 septembre 2003, les autorités chinoises ont annoncé que les forces de sécurité allaient mener pendant cent jours une nouvelle campagne de répression, à compter du 1^{er} octobre 2003 (jour de la fête nationale chinoise) jusqu'au Nouvel an chinois, à la fin du mois de janvier 2004. Elles s'attaqueront, d'après les autorités chinoises, aux « *crimes violents, aux menées terroristes, aux infractions impliquant l'usage d'explosifs ou d'armes à feu ainsi qu'à d'autres forfaits* ». Amnesty International est préoccupée à l'idée que cette initiative ne mène à l'intensification de la répression engagée contre l'opposition politique pacifique exprimée dans la région.

Par ailleurs, la Chine exerce de fortes pressions sur les gouvernements de pays voisins, dont ceux du Népal, du Pakistan et des États d'Asie centrale, afin qu'ils lui livrent des membres de l'ethnie ouïghoure, notamment des demandeurs d'asile et des réfugiés. Amnesty International pense que tout Ouïghour soupçonné d'entretenir des liens avec des groupes indépendantistes ou d'être impliqué dans des activités en faveur de l'indépendance ou accusé par les autorités de « *terrorisme, de séparatisme ou d'extrémisme religieux* » risque d'être victime de graves violations de ses droits humains, notamment d'être soumis à la torture, d'être détenu sans inculpation voire d'être exécuté s'il est renvoyé en Chine.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en chinois ou dans votre propre langue) :

- condamnez la récente exécution de Shaheer Ali (également connu sous le nom de Xieraili, Wujimaimaiti Abasi ou Ghojamamat Abbas), et dites-vous préoccupé par le fait que son procès s'est déroulé dans le secret ;
- exhorte les autorités chinoises à établir le bien-fondé des accusations dont cet homme faisait l'objet ;
- faites part de votre inquiétude quant à la sécurité de Kheyum Whashim Ali et d'Abdu Allah Sattar, qui ont été renvoyés en Chine contre leur gré par les autorités népalaises en 2002, et demandez aux pouvoirs publics chinois de révéler le lieu où ces deux hommes se trouvent et leur statut au regard de la loi, ainsi que de garantir qu'ils ne sont pas soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements s'ils sont détenus et qu'ils ne seront pas condamnés à la peine capitale ;
- dites-vous gravement préoccupé par le recours massif à la peine de mort en Chine et par l'augmentation du nombre de condamnations à ce châtiment pendant les campagnes de répression menées contre le crime par les forces de sécurité, et appelez les autorités chinoises à mettre immédiatement un terme aux exécutions et à commuer toute sentence capitale prononcée dans le cadre de l'actuelle vague de répression engagée dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang ;
- tout en reconnaissant que les autorités chinoises ont le devoir de traduire en justice les auteurs présumés d'actes de violence, dites-vous inquiet à l'idée que la campagne « antiterroriste » ne leur serve de prétexte pour réprimer l'expression non violente de vues politiques contraires aux leurs et pour limiter les droits des membres de la communauté ouïghoure vivant dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang.

APPELS À :

Chef du gouvernement populaire de la région autonome ouïghoure du Xinjiang :

Ismail TILIWALDI Zhuxi
Xinjiang Weiwuer Zizhiqu Renmin Zhengfu
2 Zhongshanlu
Wulumuqishi 830041
Xinjiang Weiwuer Zizhiqu
Chine

Télégrammes : Chair of XUAR, Wulumuqi, Xinjiang Weiwuer Zizhiqu, Chine

Courriels : webmaster@xinjiang.gov.cn

Formule d'appel : *Dear Chairman, / Monsieur,*

Président de la Cour populaire suprême de la République populaire de Chine :

XIAO Yang Yuanzhang
Zuigao Renmin Fayuan
27 Dongjiao Min Xiang
Beijingshi 100726
République populaire de Chine

Télégrammes : President, Supreme People's Court, Beijing, Chine

Fax : +86 10 6529 2345 (via le ministère des Communications)

Formule d'appel : *Dear President, / Monsieur le Président,*

Directeur du département de la Justice de la région autonome ouïghoure du Xinjiang :

Rozi Simayi Tingzhang, Sifating, Jiangkanglu
Wulumuqishi 830002, Xinjiang Weiwuer Zizhiqu
Chine

Télégrammes : Director, XUAR Department of Justice, Wulumuqi, Xinjiang Weiwuer Zizhiqu, Chine

Fax : +86 10 6520 6722 (via le ministre de la Justice)

Courriels : minister@legalinfo.gov.cn (via le ministre de la Justice)

Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur le directeur,*

COPIES aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 5 DÉCEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.